

Division de statistique de l'ONU : Annuaire démographique

**Questionnaire sur les métadonnées relatives
au recensement de la population et du logement**

Pays : **Belgium**

Date du recensement de la population : **1/01/2011**

Date du recensement du logement : **1/01/2011**

**A. Informations sur le recensement de la population :
caractéristiques générales**

1. Informations sur le recensement

Type de recensement	
a) Recensement classique	<input type="checkbox"/>
b) Recensement fondé sur des registres	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Combinaison : Registres + Enquêtes	<input type="checkbox"/>
d) Autre (veuillez préciser) : 	<input type="checkbox"/>

2. Type de dénombrement et de couverture

Type de dénombrement	
a) <i>De facto</i> /population présente	<input type="checkbox"/>
b) <i>De jure</i> /population habituellement résidente	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Autre (veuillez préciser) : 	<input type="checkbox"/>

Veuillez indiquer si les groupes de population ci-après ont été dénombrés dans le recensement

Groupe de population	Compris	Non compris	Sans objet
a) Nomades	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Personnes habitant dans des zones d'accès difficile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Membres des forces armées et navales et membres du personnel diplomatique et leur famille se trouvant à l'étranger	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le lieu de résidence habituelle est pris en compte.			

d)	Civils résidents temporairement absents du pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e)	Civils résidents qui traversent la frontière quotidiennement pour aller travailler dans un autre pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f)	Membres des forces armées et navales étrangères et représentants diplomatiques étrangers et leur famille se trouvant dans le pays	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
g)	Civils étrangers qui ne traversent pas la frontière quotidiennement et se trouvent temporairement dans le pays, y compris les personnes sans papiers, ou les personnes en transit à bord de navires au port au moment du recensement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h)	Civils étrangers qui traversent la frontière quotidiennement pour travailler dans le pays	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i)	Réfugiés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Degré d'exhaustivité du recensement

Estimation du degré d'exhaustivité :	Population des deux sexes	Population masculine	Population féminine
a) Sous-dénombrement brut (veuillez préciser l'unité : personnes sans papiers, étudiants qui ne sont pas inscrits dans le registre de la population)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Sur-dénombrement brut (veuillez préciser l'unité :)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Marge d'erreur nette (veuillez préciser l'unité :)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dénominateur de base pour l'estimation :	
a) Population dénombrée	<input type="checkbox"/>
b) Estimation de l'ensemble de la population	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Ne sait pas	<input type="checkbox"/>

Méthode(s) utilisée(s) pour estimer le degré d'exhaustivité :	
a) Enquête postcensitaire	<input type="checkbox"/>
Date de l'enquête : []	
Taille de l'échantillon (veuillez préciser l'unité : [])	
Zones urbaines et rurales : []	
Zones urbaines : []	
Zones rurales : []	
Groupes de population exclus : []	
b) Analyse démographique (veuillez préciser : [])	<input type="checkbox"/>
c) Autres méthodes (veuillez préciser : [])	<input type="checkbox"/>

4. Définition des termes « zone urbaine » et « zone rurale »

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « zones urbaines » est la suivante : [Toutes les communes qui ne sont pas dans la liste des communes rurales sont considérées comme des communes urbaines.](#)

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « zones rurales » est la suivante : [Il y 33 communes qui sont considérées comme rurales: Alveringem Amblève Bertogne Bièvre Bullange Burg-Reuland Clavier Erezée Fauvillers Frasnes-lez-Anvaing Froidchapelle Gedinne Gouvy Havelange Herstappe Heuvelland Houffalize Houyet Langemark-Poelkapelle Léglise Lierneux Lo-Reninge Manhay Momignies Ravels Sainte-Ode Sint-Laureins Sivry-Rance Stoumont Tenneville Vaux-sur-Sûre Vleteren Vresse-sur-Semois](#)

5. Définition du terme « ville »

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « villes » est la suivante : [Il n' y a pas vraiment une définition pour « ville ». Ce sont les communes avec au moins 100 000 habitants qui sont retenues dans le tableau 4 du fichier PC.](#)

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour les « agglomérations urbaines » est la suivante : [La composition des agglomérations urbaines est définie selon la liste suivante](#)

Anvers: AARTSELAAR ANTWERPEN BOECHOUT BORSBEEK BRASSCHAAT
EDEGEM HEMIKSEM HOVE KAPELLEN MORTSEL SCHELLE SCHOTEN
WOMMELGEM

Bruges: Bruges

Gent : GENT MERELBEKE SINT-MARTENS LATEM ANDERLECHT AUDERGHEM

Bruxelles: ANDERLECHT AUDERGHEM BERCHEM-SAINTE-AGATHE BRUXELLES
ETTERBEEK EVERE FOREST GANSHOREN IXELLES JETTE KOEKELBERG
MOLENBEEK-SAINT-JEAN SAINT-GILLES SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
SCHAERBEEK UCCLE WATERMAEL-BOITSFORT WOLUWE-SAINT-LAMBERT
WOLUWE-SAINT-PIERRE BEERSEL DILBEEK GRIMBERGEN HALLE MACHELEN
SINT-PIETERS-LEEUV VILVOORDE ZAVENTEM DROGENBOS KRAAINEM
LINKEBEEK SINT-GENESIUS-RODE WEMMEL WEZEMBEEK-OPPEM TERVUREN
BRAINE-L'ALLEUD WATERLOO

Charleroi : CHARLEROI CHATELET COURCELLES FARCIENNES MONTIGNY-LE-
TILLEUL

Liège: ENGIS ANS BEYNE-HEUSAY CHAUDFONTAINE FLERON HERSTAL LIEGE
OUPEYE SAINT-NICOLAS SERAING SOUMAGNE GRACE-HOLLOGNE FLEMALLE

Namur: Namur

6. Définition du terme « localité »

On entend par « localité » une agglomération de population distincte, c'est-à-dire une zone définie par un groupe de population vivant dans des constructions voisines les unes des autres ou contiguës. Ces constructions constituent un ensemble de constructions dont aucune n'est distante de plus de 200 mètres de la construction la plus proche.

7. Définition de l'expression « aptitude à lire et à écrire »

Aux fins du recensement, la définition qui a été retenue pour l'« aptitude à lire et à écrire » et l'« inaptitude à lire et à écrire » est la suivante : Nous ne disposons pas aux données concernant ce sujet.

8. Degré d'instruction

Suivez-vous la Classification internationale type de l'éducation (CITE) pour présenter les données relatives au degré d'instruction? Oui

Dans l'affirmative, quelle révision? 1997

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CITE (veuillez préciser le numéro de révision)?

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CITE (veuillez préciser le numéro de révision).

B. Caractéristiques économiques

1. Situation au regard de l'activité

Aux fins du recensement, quel est l'âge minimal retenu pour la collecte de données sur la situation au regard de l'activité? 15

Aux fins du recensement, y a-t-il un âge maximal pour la collecte de données sur la situation au regard de l'activité? Non

Quelle est la période de référence utilisée pour déterminer l'activité économique d'une personne? La semaine précédant la date de référence.

2. Définition du terme « population économiquement active » utilisée dans le cadre du recensement

Définition de la population économiquement active	
a) Population habituellement active	<input type="checkbox"/>
b) Population active du moment	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Autre (veuillez préciser) : [REDACTED]	<input type="checkbox"/>

Les groupes ci-après sont-ils considérés comme économiquement actifs dans les statistiques nationales? Dans la négative, veuillez indiquer le mode de classement : [REDACTED]

Groupe économique	Oui	Non
a) Membres de la famille qui contribuent à l'activité du ménage (non salariés)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Personnes sans emploi, y compris celles n'ayant jamais travaillé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Forces armées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) Travailleurs à temps partiel, y compris ceux qui consacrent la majeure partie de leur temps à des activités non lucratives	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) Employés de maison	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Situation dans l'emploi

Utilisez-vous la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP 93) comme classification d'après la situation dans l'emploi dans votre pays? Oui

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CISP 93?

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CISP 93.

4. Profession

Utilisez-vous la Classification internationale type des professions (CITP) pour présenter les données concernant la classification de la population ayant un emploi par profession? [Oui, c'est la classification qu'on utilise normalement mais les données ne sont pas disponibles pour ce recensement en Belgique](#)

Dans l'affirmative, quelle révision? [08](#)

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CITP (veuillez préciser le numéro de révision)?

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CITP (veuillez préciser le numéro de révision).

5. Branche d'activité

Utilisez-vous la Classification internationale type par industrie (CITI) pour présenter les données concernant la classification de la population ayant un emploi par branche d'activité? [NACE](#)

Dans l'affirmative, quelle révision? [Rev. 2](#)

Si vous utilisez une autre classification, pouvez-vous convertir les données pour qu'elles soient conformes à la CITI (veuillez préciser le numéro de révision)?

Dans la négative, veuillez indiquer les principales différences par rapport à la CITI (veuillez préciser le numéro de révision).

C. Caractéristiques des ménages

1. Définitions

Aux fins du recensement, la définition générale qui a été retenue pour le terme « ménage » est la suivante :

Les personnes vivant seules dans un logement et les groupes de plusieurs personnes vivant dans un même logement et pourvoyant ensemble aux besoins essentiels de l'existence..

Aux fins du recensement, la définition générale qui a été retenue pour le terme « noyau familial » est la suivante :

On entend par noyau familial deux personnes ou davantage qui vivent dans le même ménage et dont les liens sont ceux de mari et d'épouse, de partenaires en partenariat enregistré, de partenaires vivant en union consensuelle ou de parent et d'enfant.

2. Chef du ménage/personne de référence

Définition	
a) Chef du ménage, défini comme suit : [redacted]	<input type="checkbox"/>
b) Personne de référence, définie comme suit : Il s'agit du membre du ménage qui est habituellement en contact avec l'administration pour les affaires concernant le ménage.	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Autre [par exemple, co-chefs de ménage] : [redacted]	<input type="checkbox"/>

D. Caractéristiques du logement

1. Informations sur le logement

Quelle est la définition retenue pour le terme « unité d'habitation » aux fins du recensement?

Les locaux servant de résidence habituelle à une ou plusieurs personnes.

Quelle est la définition retenue pour le terme « logement classique » aux fins du recensement?

Les logements classiques sont définis comme des ensembles distincts et indépendants de locaux du point de vue architectural, qui sont conçus pour servir d'habitation humaine permanente. A la date du recensement, ils peuvent être soit utilisés comme résidence, soit être vacants, soit encore être des logements saisonniers ou des résidences secondaires.

Les unités vacantes sont-elles dénombrées parmi les logements classiques?

oui

Quelles est la définition retenue pour le terme « pièce » aux fins du recensement?

Une pièce est défini comme ayant une superficie au moins égale à 4m².

2. Définition du terme « ville » (comme mentionné dans le Questionnaire sur le recensement du logement : données sur les villes)

Aux fins du recensement, la définition générale qui a été retenue pour le terme « ville » est la suivante :

La notion ville n'est pas utilisée dans notre recensement. Les données fournies dans les fichiers contiennent les communes importantes déjà remplies.

Ville 1 (capitale) – Le territoire couvre :

Bruxelles

Ville 2 – Le territoire couvre :

Anvers

Ville 3 – Le territoire couvre :

[Charleroi](#)

Ville 4 – Le territoire couvre :

[Gand](#)

E. Bibliographie des statistiques de la population et du logement

Veillez indiquer les publications dans lesquelles sont présentés les résultats de votre dernier recensement de la population et de votre dernier recensement du logement :

www.census2011.be